

## BONJOUR

---

Par Profil supprimé Postée le 09/09/2013 21:43

Mon frère de 32 ans se drogue depuis une dizaine d'années (héroïne) suite à un accident de voiture avec gros trauma crânien. Il a depuis tout jeune consommé alcool et cannabis. Je pense peut-être un peu dépressif suite à enfance difficile et décès de notre père (qui était alcoolique) pendant son adolescence. Il dépérit de jours en jours, malgré un entourage présent il ne fait aucun effort pour s'en sortir. Est-il possible de le faire interner ? Je pense sincèrement que si un bon psychiatre le prenait en charge il aurait une chance de s'en sortir.

Merci de m'expliquer ce qu'il serait possible de faire.

Bien cordialement

---

### Mise en ligne le 10/09/2013

Bonjour,

Votre question est délicate dans le sens où si votre frère "n'adhère" pas à une prise en charge, le meilleur thérapeute ou psychiatre du monde ne pourra pas grand chose pour lui. Seul votre frère peut décider de se sortir de cette situation. Pour répondre à votre question, la seule procédure permettant de forcer une personne à se soigner (contre sa volonté) est la procédure d'hospitalisation à la demande d'un tiers (HDT). Vous pouvez vous rapprocher de votre médecin traitant si vous souhaitez en connaître les détails, mais cette procédure est complexe à mettre en œuvre et surtout ne garantit en rien que cela permettrait à votre frère d'aller mieux. Il s'agit plus d'une mesure de protection qu'une mesure de soin. De plus, il pourrait vous en tenir rigueur et vous prendriez le risque de perdre tout contact avec celui-ci.

Plutôt que d'envisager cette solution, il nous semble plus intéressant d'ouvrir le dialogue et d'essayer de comprendre ce qui pousse votre frère à consommer ces produits. Son accident et le décès de votre père sont sûrement des facteurs qui peuvent expliquer ses consommations. Il faudrait qu'il puisse verbaliser et exprimer ce qui se passe pour lui. Pour ce faire, il est important qu'il ne se sente pas jugé. Progressivement, cela peut l'aider à reprendre confiance en lui et à se mobiliser pour entamer une démarche de soin. Si vous avez besoin d'aide, sachez qu'il existe des Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA). L'équipe de professionnels (éducateurs, médecins, psychologues) reçoit aussi bien les usagers de drogues que leur entourage. Vous pourriez prendre contact avec le centre dont nous faisons figurer les coordonnées en bas de page. Il nous semble important que vous soyez soutenus et que vous puissiez trouver une écoute et de l'aide auprès d'un interlocuteur privilégié. Vous pouvez également joindre l'un de nos écoutants au 0 800 23 13 13 (Appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe de 8h à 2h) si vous souhaitez en échanger de vive voix.

Cordialement.

---

### POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

---

#### CSAPA SAUVEGARDE

8/10 rue du 4 septembre  
47000 AGEN

Site web : [www.sauvegarde47.fr/](http://www.sauvegarde47.fr/)

Secrétariat : Du lundi au vendredi 9h/12h30 et 14h/17h00

Accueil du public : Pour le CSAPA : Lundi : 9h/12h30 16h30 /18h - Mardi, vendredi : 9h/12h30 14h/17h -Mercredi, jeudi : 9h/12h30 / Pour le CAARUD: Accueil collectif les lundis/ mercredis 14h/18h et mardi / jeudis 10h/13h. Accueil sur RDV mardi, jeudi 14/17h

Consultat° jeunes consommateurs : Consultations pour les jeunes et leur entourage, conduites addictives, avec ou sans produit :-> AGEN, 49 rue des Cornières, sur RDV, du lundi au jeudi -> VILLENEUVE/LOT, Espace de santé des Haras Place des droits de l'homme, sur RDV mercredi et vendredi

Marraude : Equipe mobile maraude, lundi 18h30-20h sur Agen

Substitution : Délivrance de méthadone sur rendez-vous aux horaires d'ouverture du CSAPA

Service de prévention : Sensibilisation des jeunes aux conduites addictives. Contact : [cjc@sauve-garde.fr](mailto:cjc@sauve-garde.fr) ou 05.53.48.15.80

COVID -19 : information de mai 2021 : Accueil dans le respect des règles sanitaires

Voir la fiche détaillée